

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - Anecy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en
Préfecture le

22 DÉC. 2021

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Benjamin MARIAS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Viviane MARLE à Bénédicte SERRATE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Raymond PELLICIER à Nicole BLOC

Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20211216-7843-DE-1-1
en date du 22/12/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-339

OBJET

APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GRAND ANNECY

Pierre BRUYERE, rapporteur

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy et notamment sa compétence eau potable ;

Vu la décision du Bureau du Grand Annecy du 21 avril 2017 d'engager un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2021-12 du Conseil communautaire du 4 février 2021 sur la contribution du Grand Annecy à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ;

Vu les avis favorables de la Commission environnement du 24 février 2021, du Bureau du 16 avril 2021 et de la Conférence des maires du 23 avril 2021 ;

Considérant les cinq conférences territoriales tenues en juin et juillet 2021 pour la présentation du schéma directeur d'alimentation en eau potable ;

Considérant la contribution de ce schéma à l'atteinte de l'objectif 25-1 du projet de territoire (préserver nos ressources en eau) et à l'action 15 du PCAET (poursuivre l'amélioration du réseau d'eau potable)

Le Grand Annecy exploite un patrimoine technique très important et hétérogène hérité des 15 collectivités locales en charge de la compétence eau potable avant le 1^{er} janvier 2017. Il est principalement constitué de :

- 1520 km de réseaux d'alimentation en eau potable et 39 200 branchements
- 3 usines de traitement par Ultra-Filtration
- 121 réservoirs
- 10 forages, 55 captages et 45 stations de pompage
- 340 régulateurs de pression

L'ensemble de ces installations permet d'assurer la distribution d'environ 12,2 millions de m³ d'eau chaque année aux 115 900 abonnés du territoire.

La fusion de ces 15 services d'eau a conduit le Grand Annecy dès 2017 à lancer un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de ce nouveau territoire.

Il vise à sécuriser l'approvisionnement en eau dans ses différentes composantes :

- les exigences sanitaires et le respect des normes,
- le changement climatique et les tensions croissantes sur les ressources en eau,
- l'impact des prélèvements sur le milieu naturel et la biodiversité,
- la cohérence territoriale et l'efficacité des nouvelles solutions,
- les besoins actuels et à venir du territoire.

Les objectifs opérationnels ont été ainsi fixés :

1. Disposer d'une vision prospective globale du patrimoine, des besoins et ressources en eau ;
2. Déterminer des solutions aux problématiques quantitatives, qualitatives, de sécurité sanitaire et de mise aux normes réglementaires ;
3. Se doter d'un outil de programmation et de priorisation des opérations.

Au-delà de l'intérêt de cette démarche pour la collectivité, le schéma directeur est un préalable à l'obtention du soutien des financeurs habituels, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil départemental de la Haute Savoie.

Le schéma directeur prend en compte les évolutions réglementaires. Il s'ajoute aux opérations de gestion patrimoniale courantes qui intègrent un objectif de renouvellement de 1% par an du linéaire de réseau. Il ne prend pas en compte les extensions de réseau nécessaires aux opérations d'aménagement, ces dernières devant en assurer le financement.

L'étude a été engagée en 2018 avec le bureau d'étude OTEIS. Elle s'est déroulée sur 4 ans, selon les phases successives suivantes :

1. Diagnostic des installations et des équipements ;
2. Analyse de leur fonctionnement et modélisation hydraulique ;
3. Bilans besoins / ressources par secteur, sur la situation actuelle et future (2030 -2050) en lien avec les documents prospectifs intercommunaux ;
4. Etude et tests de différents scénarii ;
5. Construction et priorisation du plan d'actions.

Elle a conduit à définir 3 orientations principales :

- 1- Mutualiser et valoriser les ressources en eau les plus stratégiques au bénéfice des territoires en tension
- 2- Se mettre en capacité d'arbitrer entre les prélèvements grâce au développement de solutions alternatives,
- 3- Interconnecter et adapter les infrastructures pour sécuriser les approvisionnements en maîtrisant les coûts.

A noter que sur le Grand Annecy, seul le bassin versant du Chéran est identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) comme sensible et nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs. Ce secteur est donc particulièrement concerné par le schéma directeur.

Sur la base de ces orientations, un programme d'opérations a été élaboré. Il comprend en particulier :

- La construction de 5 réservoirs structurants sur le secteur du Chéran, des rives du lac et de Fillière ;
- La création ou le renforcement de 100 km de conduites d'interconnexion entre les territoires ;
- Le renforcement des traitements de 2 sites de production d'eau potable à Saint-Jorioz et à Talloires-Montmin ;
- La mise en sommeil des captages les plus sensibles, permettant, localement la baisse des prélèvements sur le milieu naturel, en particulier sur le secteur du Chéran ;
- L'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en cas de pollution importante du lac, par la mobilisation des autres ressources du Grand Annecy.

L'ensemble des opérations du schéma directeur est chiffré à 50 millions d'€uros HT.

La mise en œuvre de ce schéma implique d'augmenter le niveau d'investissement du Grand Annecy. Une étude budgétaire et tarifaire prospective a donc été menée en parallèle en 2021 aboutissant à la nécessité d'une augmentation moyenne annuelle de 0,075 € HT/m³ pendant 10 ans.

Dans ce cadre une délibération spécifique sur la tarification sera soumise au Conseil communautaire.

En conséquence,

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Grand Annecy qui est consultable au service de l'eau à la Césièrè ;

- d'engager le programme de travaux correspondant estimé à 50 millions d'€uros HT, avec un objectif de réalisation en 10 ans ;
- de solliciter le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil départemental de la Haute Savoie pour le financement des opérations concernées ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes afférents à cette délibération, notamment les aides financières.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 88

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.